



REGLEMENT PARTICULIER

17^{ème} "Volant des Alpes"

10 et 11 JUIN 2017



Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD sous la responsabilité des Juges-Arbitres.

1. Le Juge-Arbitre principal sera **M. Régis GIBILY** du club d'Ollioules.
Le Juge-Arbitre adjoint sera **M. Silvan ETIENNE** du club de Gap.
2. Le tournoi est autorisé par la ligue PACA de Badminton et par la FFBaD.
N° d'autorisation : 16.PACA.05/TI.E./001
3. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans licenciés à la FFBaD des séries **R4, R5, R6, D7, D8, D9, P (10, 11 et 12)** ainsi qu'aux licenciés des autres pays dont les pays limitrophes (Suisse et Italie).
4. Les joueurs/paires seront inscrits dans les tableaux correspondant à leur série de classement pris en compte à la date du **25 mai 2017**.
5. Les joueurs ne peuvent pas s'inscrire dans une série supérieure à leur classement.
6. Les séries pourront être scindées en deux (en fonction du CPPH des joueurs/paires) ou réunies selon le nombre de paires par tableaux :
7. Les organisateurs se réservent le droit, sous le contrôle du Juge-Arbitre, de regrouper les catégories insuffisamment représentées.
8. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Les Juges-Arbitres ont la possibilité de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
9. Tout joueur doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence.
10. Tous les tableaux seront en poules avec, de préférence, 2 qualifiés par poule selon le nombre de joueurs/paires par tableaux.
11. Le samedi se joueront les Simples et Mixtes, les horaires prévisionnels du samedi sont de 8h30 à 20h00.
12. Le dimanche se joueront les Doubles (DD et DH), les horaires prévisionnels du dimanche sont de 8h30 à 18h30.

- 13. La remise de récompenses aura lieu après la dernière finale.**
Pour recevoir leurs récompenses, les finalistes et vainqueurs devront être présents à la cérémonie. Aucune récompenses de vainqueur et finaliste ne sera donnée avant la remise officielle.
14. Les frais d'inscriptions sont de 18 € pour un tableau ou deux tableaux.
15. La feuille d'inscription devra obligatoirement nous parvenir **avant le 28 mai 2017.**
Seule la feuille d'inscription fournie par le club de Gap est acceptée.
Les autres moyens d'inscription ne seront pas pris en compte.
16. Le nombre de joueurs est limité aux **200** premières inscriptions.
17. Pour chaque tableau, le nombre de participants est limité. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée selon l'ordre de priorité des critères suivants :
 - Date d'arrivée de l'inscription
 - Date d'arrivée du paiement effectif des droits d'engagement
- 18. Le tirage au sort aura lieu le 28 mai 2017.**
19. Les têtes de séries seront désignées par les organisateurs et les juge arbitres selon le CPPH suivant les données de "Poona" au **25 mai 2017.**
20. Les droits d'inscriptions passé le délai de la date limite d'inscription ne seront remboursés qu'en cas de force majeure et sur présentation d'un certificat médical, attestation de travail.
21. Les joueurs forfaits ou blessés, après le tirage au sort du **28 mai 2017**, avant ou pendant la compétition devront envoyer un justificatif avant 5 jours après la compétition à la ligue de Badminton PACA par mail ou par courrier, sous peine de 2 mois de suspension sur le territoire français (tournois et interclubs). Merci de noter au dos votre nom, la date et le nom de la compétition.
22. Les organisateurs, en accord avec le Juge-Arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.
23. Cas de forfait d'un participant :
 - Un joueur de simple peut être remplacé par un joueur inscrit et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci.
 - La même règle s'applique en cas de forfait d'une paire de double. En cas de forfait de l'un des deux joueurs d'une paire, le joueur défaillant ne peut être remplacé que par un joueur inscrit au tournoi, avec priorité à ceux qui figurent en liste d'attente.
 - Ces remplacements respectent l'article 13 du Règlement Général des Compétitions.
 - Le comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement, une participation sur trois tableaux pour le bon déroulement du tournoi.

24. Tous les joueurs devront, dès leur arrivée, se présenter à la table de pointage.
25. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation de l'échéancier. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés en avance avec l'accord des joueurs concernés.
26. Tout joueur devant quitter le gymnase doit le faire en concertation avec le Juge-Arbitre (JA) et avec l'accord de ce dernier. Par ailleurs, il devra revenir à l'horaire indiqué par le JA et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. Sinon le joueur pourra être considéré "forfait" pour son prochain match annoncé.
27. Dès l'appel de leur match, les joueurs disposent de 5 minutes pour accéder à leur terrain et pour se préparer sur le terrain avant le début du match. Arrivés sur leur terrain, les joueurs doivent commencer par tester leurs volants et faire le "TAS" (tirage au sort).
28. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son match passé un délai de "5 minutes" pourra être disqualifié par le Juge-arbitre et ce, quelque soit le niveau de la compétition.
29. Le plateau de jeu est uniquement réservé aux juges arbitres, aux organisateurs, aux joueurs appelés pour leurs matchs ainsi qu'aux coachs (deux par joueur/paire).
30. Les joueurs ont le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu :
 - à 11 pts dans chaque set mais ils devront être de retour à 40 s
 - entre chaque set mais ils devront être de retour à 1 min 20S'ils ne sont pas de retour dans les temps, ils pourront être sanctionnés par le Juge-Arbitre de la salle.
31. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes quelque soit la discipline (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord exprès de l'intéressé(e). Le Juge-Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
32. Les matchs sont auto-arbitrés.
33. Les volants seront à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant officiel du tournoi est le **Forza S-6000** ; celui-ci est en vente dans la salle.
34. Tout volant touchant les infrastructures (panneaux, lampes, filin, ...) sera compté "let" en jeu et "let" au service où il pourra être remis deux fois par service.
35. Pour rappel, une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.

36. Seul le responsable d'un club pour le jour du tournoi pourra contester auprès du Juge-Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.
37. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de pertes, vol, accidents ou autres incidents.
38. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.
39. Le Comité d'Organisation remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de cette **17^{ème} édition International du "Volant des Alpes"** en observant ce règlement et en respectant les décisions du Juge-Arbitre.